

Conseil Municipal du 17 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept du mois d'octobre à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 11 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

D 5-2/2023

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC (à partir de 19h09), Mme RONCHIADIN (à partir de 19h34), Mme SEGUIN (à partir de 19h09), M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT (jusque 22h21), M. RENOUF, Mme LAURENT.

Foncier

—

9 cité Duhem

99 rue Sainte
Hélène

Vente d'immeubles
d'habitation

Absents ayant donné procuration :

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE (jusque 19h09)
Mme RONCHIADIN ayant donné procuration à M LE NEINDRE (jusque 19h34)
Mme SEGUIN ayant donné procuration à Mme FARINEAUX (jusque 19h09)
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration M. EURIN
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. GARCIA

Absente :

Mme BRILLOT (à partir de 22h21)

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :

Le Conseil Municipal a délibéré en sa séance du 04 juillet 2023 afin de permettre la désaffectation et le déclassement de biens communaux, sis 99, rue Sainte-Hélène et 9, cité Duhem en vue de leurs cessions. Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ceux -ci.

Vu le code Général des Collectivités, notamment l'article L2241-1

Vu la délibération D 7-2/2023 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2023 prononçant le déclassement et la désaffectation du domaine public communal des immeubles sis 9, cité Duhem et 99, rue Sainte-Hélène,

Considérant que l'avis des domaines a été demandé,

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

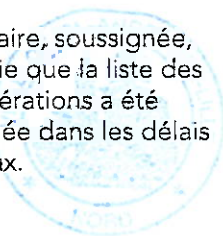
Présents : 29

Absent : 0

Excusés-représentés : 4

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Considérant que la Ville de Saint-André souhaite
la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines
dépenses nécessaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la Majorité absolue ;

*Contres : M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme ANDRÉ, Mme BERTHELOT, M.
RICHER, Mme BRILLOT, M. RENOUF*


- **APPROUVE** les cessions des immeubles.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes authentiques et tout
autre document relatif à la présente vente.

- **DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de
sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX